



AVIS AUX MEDIAS

Verdict de la Chambre d'appel de la Cour pénale spéciale (CPS) sur les intérêts civils (réparations des victimes) dans l'affaire Le Procureur spécial contre Issa SALLET ADOUM, Ousman YAOUBA et Mahamat TAHIR, le 23.10.2023 de 14h00-15h00

L'Unité d'information et de communication de la Cour pénale spéciale (CPS) informe les médias nationaux et internationaux, que la Chambre d'appel de la Cour pénale spéciale (CPS) a programmé une audience relative au verdict sur les intérêts civils (réparations des victimes) dans l'affaire Le Procureur spécial contre **Issa SALLET ADOUM, Ousman YAOUBA et Mahamat TAHIR pour les crimes commis à Koundjili et Lemouna.**

Cette audience se tiendra à la CPS le lundi 23 octobre 2023 de 14h00 à 15h00.

Rappelons que les personnes susmentionnées sont déjà condamnées définitivement au pénal par la Chambre d'appel de la CPS le 20 juillet 2023.

La Section d'assises avait prononcé une décision sur les intérêts civils (réparations des victimes) le 16 juin 2023 qui a fait objet d'appel par les avocats de la partie civile. Les juges de la Chambre d'appel décideront définitivement sur les intérêts civils (réparations des victimes) dans l'affaire le Procureur contre **Issa SALLET ADOUM, Ousman YAOUBA et Mahamat TAHIR, le 23.10.23.**

Nous invitons la presse nationale et internationale à couvrir cette audience et à en faire une large diffusion auprès de la communauté nationale et internationale.

Unité d'information et de communication de la CPS